

consacrées à une discussion générale des affaires internationales. Au cours de cette discussion générale, il a été beaucoup question de l'OTAN et, dans des discours que j'ai prononcés à la Chambre, j'ai parlé du protocole dont nous sommes saisis. J'en ai parlé lorsque je suis revenu de la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord tenue à Lisbonne et toute cette question a été publiée quelques semaines avant qu'on rendit ces témoignages devant le comité permanent des affaires extérieures. Tout membre du comité permanent des affaires extérieures a donc eu l'occasion, alors, d'en faire un examen aussi complet que possible, soit en me posant des questions, soit en en posant aux hauts fonctionnaires du ministère qui étaient bien au courant de tous les détails des accords. Cependant, le Gouvernement ne désire sûrement pas faire approuver ou désapprouver ce traité à la hâte, ni l'exécuter à la hâte s'il est approuvé.

La dernière observation du représentant de Greenwood (M. Macdonnell) m'a vivement intéressé. Même si, je le reconnais, nous ne devons pas nécessairement hésiter à faire une bonne action, s'il s'agit d'une bonne action, nous ne devons certes rien faire par notre inaction ou notre hésitation, si nous estimons que l'action est bonne en principe, pour permettre à ceux qui s'y opposent de soutenir que nous sommes tièdes et, par conséquent, qu'ils n'ont pas raison de se montrer plus ardents.

Néanmoins je crois qu'il s'agit de choisir le moment opportun et je crois que le Gouvernement pourrait fort bien, si la Chambre approuve ce protocole, retarder le dépôt de sa ratification jusqu'à ce que les choses se précisent dans les autres pays qui sont tout aussi intéressés à cette question que nous. S'il avait été possible de considérer cette question dans un ou deux mois d'ici, le moment eût été mieux choisi, à la lumière des événements survenus dans les autres parties du monde, pour étudier ce protocole. Quant à moi j'aurais accepté avec plaisir l'ajournement d'un tel débat, mais comme l'a fait remarquer le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) si nous n'agissons pas maintenant nous pourrions nous trouver plus tard dans une situation telle où nous serions le seul État membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord ou de la Communauté européenne de défense n'ayant rien fait pour mettre ce protocole en application. Voilà, je pense, une responsabilité que ne voudrait assumer aucun des députés qui appuient le Protocole. Donc la ratification proprement dite,—soit le dépôt de l'instrument de ratification,—sera effectuée par le Gouvernement, conformément aux pratiques constitutionnelles appropriées et compte tenu

des circonstances, si la Chambre approuve le Protocole lui-même.

Revenant au discours prononcé par l'honorable représentant de Peel (M. Graydon) puis-je faire observer qu'à mon sens il a présenté des observations d'ordre général extrêmement intéressantes touchant la ligne de conduite que nous devrions adopter en face de l'attitude communiste à l'égard des problèmes allemands et autres qui s'y rattachent. Il a proposé comme ligne de conduite, qui a reçu l'appui d'autres partis de la Chambre et d'autres pays libres, que nous ne devrions pas montrer d'hésitation quand il s'agit d'un protocole de ce genre ou de tout programme de résistance à l'agression communiste si nous avions lieu de croire que la ligne de conduite adoptée est la bonne. Il a dit, je pense, que nous devons établir une ligne que ne pourra franchir impunément aucun agresseur communiste. Plus loin dans son énoncé, il a dit que nous devrions nous assurer que tout le monde gardera la paix. En d'autres termes, nul ne pourra franchir la ligne en question. Il a dit qu'il faudrait faire entendre nettement à tout agresseur éventuel que toute tentative dans ce sens se heurtera aux forces nécessaires pour le repousser au delà de cette ligne.

Je dois dire que cette ligne de conduite très décisive et bien définie offre un certain attrait; cependant elle offre aussi des difficultés et même des dangers, car dès qu'il s'agit d'adopter une ligne de conduite de ce genre, soit tirer la ligne de démarcation que l'agresseur éventuel ne peut franchir sans s'attirer des ennuis, il faut immédiatement s'entendre sur l'endroit où tirer la ligne et sur le genre de mesures à prendre si l'agresseur franchit ladite ligne, en supposant qu'on se soit partout entendu sur l'endroit où tirer les lignes.

Même s'il existe des secteurs essentiels du front en cause, secteurs qu'il y a lieu de défendre immédiatement par la force armée et collective, s'ils sont attaqués, ce serait nous exposer à une foule d'ennuis que d'essayer, par voie d'accord, d'étendre et de définir ces secteurs essentiels au monde entier.

A l'appui de cette opinion, l'honorable député de Peel a signalé que ces dernières années nous avons couru le danger de devenir les victimes de ce qu'il appelle le bluff gigantesque des impérialistes communistes. Il y a du vrai, je crois, dans cette opinion, car il est naturel qu'un agresseur de ce genre essaie de donner le change pour arriver à ses fins, parce qu'il en coûte parfois moins de donner le change que de combattre. Mais, par ailleurs, l'enjeu est extrêmement élevé et avant